

## Communiqué du 23 mars 2020

## Le CRI D'ALARME du Portail du Rebond des Entrepreneurs

Nous regroupons 6 associations qui œuvrent depuis plusieurs années pour permettre aux entrepreneurs de rebondir; nous recevons de nombreux appels d'entrepreneurs en détresse devant la violente crise actuelle qui ne cesse de s'étendre; ceux-ci se sentent abandonnés car non visés par les premières mesures mises en œuvre par le Gouvernement qui ne sont pas accessibles à tous.

Il faut une réaction complémentaire forte et immédiate des pouvoirs publics pour éviter que des milliers de PME, de TPE, de commerçants, d'artisans, d'autoentrepreneurs, soient liquidés, avec toutes les conséquences dramatiques non seulement financières pour eux, pour leurs salariés et pour leurs proches, mais aussi sur leur santé et leur souffrance morale pouvant conduire au suicide.

C'est pourquoi, nous estimons solennellement que doivent être accessibles, dans un premier temps, à tous sans restriction et complexité :

- 1°) l'accès au fonds de solidarité (interdit pour ceux dont le CA de mars n'est pas inférieur à 70 % de celui de 2019, alors que la baisse de l'activité ne porte que sur 50% du mois)
  - 2°) le report de paiement des échéances de la TVA,
  - 3°) l'accès aux crédits garantis par l'État, y inclus pour les entreprises fragiles,
- 4°) la prise en charge par l'URSSAF et les Mutuelles du traitement des risques psycho-sociaux des entrepreneurs en détresse,
- 5°) la mise en place d'audiences en Visio conférence pour l'examen des Déclarations de Cessation de Paiement.

Nos 6 associations se tiennent à la disposition des Pouvoirs Publics mais aussi des organisations professionnelles pour partager leur connaissance fine du tissu économique des PME, des TPE, des commerçants, des artisans, des autoentrepreneurs, des problématiques et des difficultés des entrepreneurs et pour proposer des solutions concrètes d'accompagnement.

Nous avons une maîtrise complète et opérationnelle de la « chaîne de valeur du rebond » au travers de nos activités respectives.

Nous sommes tous mobilisés sur le territoire pour apporter un soutien aux entrepreneurs gravement touchés par la crise que nous vivons, mais il faut que les mesures prises ne soient plus limitées et que d'autres mesures soient prises rapidement pour éviter les liquidations et permettre le rebond.



Le Portail du rebond des entrepreneurs regroupe dans un Groupement d'Intérêt Associatif, des associations dont l'objectif commun et complémentaire est d'assister les entrepreneurs à rebondir personnellement pendant ou après avoir connu des difficultés, en leur :

- ➤ Offrant un accès internet commun accessible à tout entrepreneur en diificultés,
- ➤ Proposant aux Pouvoirs Publics des mesures élaborées afin de lever les obstacles au rebond des entrepreneurs.



« L'observatoire AMAROK » étudie les relations réciproques entre la nécessité de rebondir pour un entrepreneur et sa propre santé.



« **SOS Entrepreneur** » intervient pour aider l'entrepreneur en difficulté à rebondir aux commandes de son entreprise.



« **RE-CREER** » est à l'écoute de l'entrepreneur en difficulté pour lui permettre de rebondir.



« Le réseau APESA » apporte un soutien psychologique d'urgence, gratuit et confidentiel à proximité de l'entrepreneur en souffrance aiguë, hanté par les idées noires.



« **60 000 rebonds** » accompagne l'entrepreneur, dont la liquidation de l'entreprise a été prononcée, pour rebondir plus vite et mieux et ne plus rester seul.



« **SECOND SOUFFLE** » crée les conditions pour rebondir rapidement au travers d'un emploi, d'une mission ou toute autre forme d'activité.